

Penser l'office du juge invite à prendre de la distance avec les réponses traditionnelles qui s'imposent comme une évidence. Si la question de l'office du juge est ancienne, elle n'est pas résolue une fois pour toutes et conduit à revisiter, tant les réponses que la question elle-même, dans un contexte renouvelé et au regard des défis du siècle.

Le juge, interpellé dans un différend entre deux parties, pense son office dans le cadre de l'organisation du droit, de l'État et de la société. Il s'inscrit dans le contexte de la construction d'un espace européen de justice, du dialogue des juges, et d'un droit mondialisé, où des normes de nature et portée diverses s'articulent ou se métissent. L'émergence de l'intelligence artificielle, qui pourrait donner l'illusion de concurrencer la pensée du juge, nécessite d'autant plus de revenir sur sa fonction de résolution en vue de la réparation du lien social, pour garantir, *in fine*, la paix civile, mais également son rôle de protecteur des libertés individuelles.

Le regard interdisciplinaire, par une approche philosophique, historique, politique et économique, mettra en évidence la diversité des constructions de la question de l'office du juge. La capacité du juge à répondre aux défis de la société sera analysée à partir de son rôle en droit comparé en particulier dans son office de dire le droit, dans les modalités de dire le droit et dans la coélaboration du droit avec d'autres acteurs. Dans cette même perspective, sera interrogé l'office du juge confronté aux causes systémiques. Son humanité face aux constructions de la dite "intelligence artificielle" nécessite enfin de réfléchir à l'intervention de ses émotions, dans le cadre d'une structuration par la raison et de l'exigence d'impartialité.

Le déroulement des conférences conduit à traiter de l'office du juge qui façonne et garantit l'état de droit, par différentes approches et sous différents aspects. Le choix de la fragmentation, délivrée des réponses de système, devrait permettre de faire émerger une pensée renouvelée. La réflexion, associant des magistrats et des universitaires, par le prisme de l'analyse comparative de la pensée, du concept, des pratiques et des solutions retenues dans les différents Etats européens, devrait, en outre, permettre de trouver, sur l'office du juge, des pistes d'enrichissement et des lignes européennes de rapprochement.

5 quai de l'Horloge  
75055 Paris cedex 01  
twitter : @courdecassation

Ce colloque est enregistré et diffusé en direct sur :    Periscope  YouTube  vimeo

CONFÉRENCES - CYCLE 2021-2022

# Penser l'office du juge



## Programme 2021 - 2022

*Grand'chambre de la Cour de cassation*  
**17H - 19H**

*Sous la direction scientifique de  
Sylvie PERDRIOLLE, présidente de chambre honoraire,  
Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, conseillère en service extraordinaire à la chambre  
commerciale de la Cour de cassation,  
Lukas RASS-MASSON, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole directeur de l'École  
européenne de droit de Toulouse*

avec la coopération de la Société de législation comparée,  
l'Université Toulouse 1 Capitole et l'École Nationale de la Magistrature  
la participation de l'Association des juristes franco-britannique,  
l'Association des juristes franco-allemands et la Deutsch-Französische Juristenvereinigung  
et le soutien de la mission de recherche Droit et Justice et de European Law Institute (ELI)

### *Année 2021*

- 13 septembre 2021 **L'office du juge et l'Etat de droit**  
Modératrice :  
Sandrine ZIENTARA-LOGEAY, *avocate générale à la chambre  
criminelle de la Cour de cassation*
- Intervenants :  
Pascal PICHONNAZ, *président du European Law Institute (ELI),  
professeur de droit à l'Université de Fribourg*  
Lukas RASS-MASSON, *professeur à l'Université de Toulouse I  
Capitole*  
Patrice SPINOSI, *avocat au Conseil d'état et à la Cour de Cassation*
- 15 novembre 2021 **L'office du juge, dire le droit**  
Modérateur :  
Boris BERNABE, *professeur à l'Université Paris Saclay*
- Intervenants :  
Fanny MALHIÈRE, *maitre de conférences à l'Université de Bourgogne*  
Ian FORRESTER, *ancien juge britannique au Tribunal de l'Union  
Européenne, président de la British Law society*  
Rüdiger PAMP, *juge au Bundesgerichtshof (Cour fédérale de justice, Allemagne)  
(sous réserve)*

### *Année 2022*

- 7 février 2022 **L'office du juge, le principe de publicité, l'oralité,  
la communication**  
Modérateur :  
Jean-Paul JEAN, *président de chambre honoraire à la Cour de cassation*
- 28 mars 2022 **L'office du juge et la co-élaboration du droit**  
Modérateur :  
Dominique CUSTOS, *professeure à l'Université de Caen*
- 14 avril 2022 **L'office du juge, la raison et ses émotions**  
Modérateur :  
Alain LACABARATS, *président de chambre honoraire à la Cour de cassation*
- 9 mai 2022 **L'office du juge et les causes systémiques**  
Modératrice :  
Marie-Anne FRISON ROCHE, *professeure de droit économique à Sciences Po  
Paris*
- 13 juin 2022 **Conférence conclusive**